

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent cinquante-cinquième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 13 septembre 2004 à 16 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le 27 septembre 2004

Procès-verbal de la deux cent cinquante-cinquième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 13 septembre 2004 à 16 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

---

<u>MEMBRES</u> :	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
GIROUX, Jean-Pierre Membre socio-économique	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
OUÉDRAOGO, Ismaël Étudiant - Bacc. en génie informatique		X
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives		X
WHYTE, Francis R. Recteur	X	

PERSONNES CONVOQUÉES :

DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	

INVITÉ :

BOUDREAU, Claude Directeur Communications et recrutement		X
KELLAND, Norma Conseillère en gestion des ressources humaines (santé, sécurité et prévention)	X	

SECRÉTAIRE :

BONDU, Micheline	X	
------------------	---	--

Secrétaire général

Le président du Comité exécutif, monsieur Francis R. Whyte, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 17 h

---

### **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante-quatrième réunion :
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Exclusion d'un étudiant en vertu de l'article 7.4.1 de la Politique de santé, sécurité et prévention en vigueur à l'université du Québec en Outaouais ; (dossier confidentiel et en séance)
- 4.- Prochaine assemblée
- 5.- Levée de l'assemblée

### **2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante-quatrième réunion**

#### **2.1 Adoption**

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent cinquante-quatrième réunion avec les modifications apportées en séance.

#### **2.2 Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent cinquante-quatrième réunion, les suites régulières ont été données.

### **3.- Exclusion d'un étudiant en vertu de l'article 7.4.1 de la Politique de santé, sécurité et prévention en vigueur à l'Université du Québec en Outaouais**

Les membres du Comité exécutif sont saisis d'une recommandation du Comité de santé, sécurité et prévention du 3

septembre 2004 à l'effet d'exclure de l'Université un étudiant ayant un comportement indésirable et harcelant et ce, depuis juin 2002. Le secrétaire général dépose le dossier complet de l'étudiant eu égard au comportement reproché.

Le recteur invite l'étudiant à présenter sa version des faits devant le Comité exécutif, ce qu'il fait en répondant aux questions des membres. Ce dernier ne reconnaît nullement que le comportement qu'il a eu ait été harcelant et inapproprié.

L'étudiant est invité à ce retirer.

Les membres du Comité exécutif considèrent les propos de l'étudiant et sa désinvolture comme étant inacceptables et surprenants.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que l'étudiant a tenu les mêmes propos qu'à l'audition devant le Comité de santé, sécurité et prévention du 3 septembre 2004 et ajoute que l'Université et ses divers services ont été très patients et tolérants à son endroit.

Les membres du Comité exécutif affirment n'accorder aucune crédibilité au témoignage de l'étudiant et sont convaincus que l'étudiant ne pourrait s'amender dans l'avenir.

Les membres du Comité exécutif souhaitent que la sanction de suspension pour trois trimestres, recommandée par le Comité de santé, sécurité et prévention, soit moins lourde et qu'elle se limite à deux trimestres, soit l'automne 2004 et l'hiver 2005.

Après délibération, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CX-1112 concernant l'exclusion d'un étudiant en vertu de la Politique de santé, sécurité et prévention, laquelle est jointe en appendice.

#### **6.- Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 27 septembre 2004 à 18 h, s'il y a lieu.

#### **7.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par monsieur Serge Labine, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 18 h 15.

---

Le président

---

Le secrétaire